

Prêt Flexible de la BIRD avec Spread Variable: Principaux Termes et Conditions

En bref

Le Prêt flexible de la BIRD présente divers avantages:

- Longues maturités
- Des taux d'intérêt basés sur les conditions du marché et qui reflètent la notation AAA de la BIRD
- Flexibilité nécessaire pour adapter les conditions de remboursement
- Intégration d'outils pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt sur la durée du prêt
- Outils intégrés pour la protection des petits États en cas de catastrophes naturelles

Les prêts proposés par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) sont plus flexibles et compétitifs que d'autres options de financement disponibles pour de nombreux emprunteurs du secteur public.

Conditions de remboursement

Le Prêt flexible de la BIRD permet à l'emprunteur d'adapter les conditions de remboursement (délai de grâce, maturité, profil d'amortissement) à ses besoins spécifiques en termes de projet ou de gestion de la dette. Si l'objectif est, par exemple, de réduire le risque global de refinancement de son portefeuille, l'emprunteur peut choisir les conditions de remboursement qui lui permettront d'uniformiser le profil du service de la dette. Les conditions flexibles de remboursement peuvent également être utilisées dans les financements de projets d'investissement afin de faire correspondre les conditions de remboursement aux flux de trésorerie attendus du projet.

La maturité finale peut aller jusqu'à 35 ans¹, (délai de grâce compris), tant que la maturité moyenne pondérée ne dépasse pas les 20 ans.²

Pour les clients qui souhaitent des échéances plus courtes à des prix plus bas, le prêt flexible propose également un produit de prêt à échéance finale de 7 ans - le prêt à courte échéance (SML).

Tarifcation

Le prix du Prêt flexible reflète la notation de crédit AAA de la BIRD, est stable et transparent. Les composantes du prix sont le taux d'intérêt, la commission d'ouverture et la commission

d'engagement³. Les intérêts sont payés sur le montant décaissé et non remboursé du prêt. Le taux d'intérêt consiste d'un taux de référence variable basé sur le marché et d'un spread variable. Le taux de référence varie selon la devise (SOFR pour USD, TONA pour JPY, SONIA pour GBP et EURIBOR pour EUR). Une commission initiale unique est appliquée sur le montant de l'engagement du prêt.⁴ Cette commission peut être payée au début du projet par les propres ressources de l'emprunteur ou peut être financée au travers du prêt. Une commission d'engagement, payable semi annuellement, est appliquée au montant non décaissé du prêt et commence à s'accumuler 60 jours après la signature de l'accord de prêt, à l'exception des prêts bénéficiant d'un différé d'amortissement de 4 ans.

Le spread variable est composé d'un spread contractuel, d'une prime de maturité (le cas échéant) et d'un spread qui reflète le coût moyen de financement de la BIRD. La BIRD effectue une revue annuelle des composants du taux du prêt – le spread contractuel, la prime de maturité, et les commissions initiale et d'engagement – pour s'assurer que le prix soit conforme aux besoins de l'institution et de ses actionnaires. La Banque recalcule la composante du coût de financement du spread variable trimestriellement.

Outils de gestion des risques

Le Prêt flexible est assorti d'options pour la gestion des risques de change ou de taux d'intérêt sur la durée du prêt. Ces options sont définies dans l'accord de prêt et peuvent être exercées à tout moment sur demande de l'emprunteur.

Pour gérer le risque de devise, une option de conversion permet de changer la monnaie dans laquelle sont libellés les soldes non décaissés ou décaissés entre les principales devises proposées par la BIRD (voir page 2). De plus, dans de nombreux cas, il existe la possibilité de rembourser les prêts en monnaie nationale en fonction de la liquidité du marché de swaps pour la monnaie considérée.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, l'emprunteur peut passer d'un taux de référence marché flottant à un taux fixe, et vice versa, tout en conservant le spread variable. Enfin, la BIRD offre la possibilité d'établir un cap ou collar de taux d'intérêt pour faire face au risque de fluctuation des taux d'intérêt.

Le prêt flexible couvre également les petits États, dont l'économie est disproportionnellement vulnérable, contre les catastrophes naturelles. En choisissant d'inclure la clause de suspension temporaire du paiement de la dette après un choc climatique (CRDC) dans leur accord de prêt, les emprunteurs éligibles⁵ peuvent différer jusqu'à deux ans le paiement du principal et des intérêts ainsi que d'autres frais liés au prêt.

¹ Pour certains projets visant à relever des défis mondiaux ayant des externalités transfrontalières, l'échéance maximale du prêt est portée à 50 ans et la maturité moyenne pondérée à 25 ans.

² Les calendriers de remboursement de Prêts à l'appui de Politiques de Développement avec une option de tirage différé (DPL DDOs) y compris celle contre le risque de catastrophe naturelle (CAT DDOs) seront déterminés au moment du tirage dans les limites de maturité prévalentes.

³ Pour les IPF et les PforR, il existe un délai de grâce de quatre ans pour les commissions d'engagement à compter de l'approbation du Conseil.

⁴ Les DPL DDO et CAT DDOs sont sujets aux mêmes taux d'intérêt que les prêts standards de la BIRD. Cependant, les frais d'emprunt varient selon le type de DDO. Des taux d'intérêt différents sont appliqués aux Prêts Exceptionnels à l'Appui de Politique de Développement (SDPLs).

⁵ Petits États admis à bénéficier de l'aide de la BIRD et de l'IDA, membres du Forum des petits États et petits États insulaires en développement tels que définis par l'ONU.

Taux prêteur	<p>Le taux prêteur comprend un taux de référence marché variable et un spread variable. Il est actualisé tous les six mois, à la date de paiement d'intérêts, et s'applique aux périodes d'intérêts commençant à cette date. Le taux de référence est la valeur du taux de marché applicable pour une période de paiement d'intérêts de 6 mois (SOFR pour USD, TONA pour JPY, SONIA pour GBP, et EURIBOR pour EUR). Les frais de taux d'intérêt du prêt peuvent être capitalisés.</p> <p><u>Le spread variable (recalculé trimestriellement)</u> : ce spread variable comprend le spread de financement moyenne de la BIRD par rapport au taux de référence variable pour les fonds correspondants, plus le spread contractuel (0,50 %) et une prime de maturité pour les prêts avec une maturité moyenne de plus de 8 ans. Le spread variable est recalculé trimestriellement et s'applique à la période d'intérêt commençant à la date de paiement des intérêts tombant à la date de recalcul, ou immédiatement après, mais tombant avant la date de recalcul suivante. Les prêts à courte échéance (SML) bénéficient d'une décote de 20 points de base sur le spread du prêt.</p>
Commission	<p>Une commission initiale égale à 0,25 % du montant du prêt doit être acquittée dans les 60 jours qui suivent la date d'entrée en vigueur du prêt et avant le premier décaissement ; elle peut être financée au moyen du prêt. Une commission d'engagement de 0.25% p.a., est appliquée au montant non décaissé du prêt et commence à s'accumuler 60 jours après la signature de l'accord de prêt à l'exception des prêts bénéficiant d'un différé d'amortissement de 4 ans. Le CRDC est offert gratuitement aux emprunteurs admissibles.</p>
Limites de maturité et calendriers de remboursement	<p><u>Limites fixées</u>: La maturité finale maximale est de 35 ans, délai de grâce compris (durant lequel seuls les intérêts sont payés), et la maturité moyenne pondérée est au maximum de 20 ans. Pour certains projets visant à relever les défis mondiaux avec des externalités transfrontalières, l'échéance maximale du prêt est portée à 50 ans et la maturité moyenne pondérée à 25 ans. Pour les prêts à courte échéance (SML), l'échéance finale est de 7 ans.. Pour les prêts avec l'option CRDC, après le report de deux ans, le prêt est remboursé selon la maturité moyenne pondérée initiale sans reporter la date d'échéance finale.</p> <p>La possibilité est offerte aux emprunteurs d'établir un calendrier de remboursement adapté à leurs besoins au moment de la préparation du prêt. Néanmoins, à partir du moment où l'accord de prêt est signé, ce calendrier ne peut plus être modifié pendant la durée du prêt, sauf pour permettre une conversion approuvée dans une monnaie locale. Deux types de calendriers de remboursement sont proposés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Calendrier de remboursement lié à l'engagement</u>: Le calendrier d'amortissements du principal est lié au moment de l'engagement du prêt, et les montants des remboursements du principal sont calculés en pourcentage du montant total décaissé et non remboursé du prêt. • <u>Calendrier de remboursement lié aux décaissements</u>: Le calendrier de remboursement du prêt est, dans ce cas, lié aux décaissements effectifs. L'ensemble formé par les décaissements de chaque semestre s'apparente à une tranche de prêt ou à un prêt subsidiaire assorti de ses propres conditions de remboursement (délai de grâce, maturité finale et profil d'amortissement). Chaque ensemble de décaissements semestriels a les mêmes conditions de remboursement
Monnaies	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Monnaie d'engagement</u> : Les prêts sont proposés dans la plupart des principales monnaies (EUR, GBP, JPY et USD, par exemple), et ils peuvent l'être également dans d'autres monnaies dont la BIRD peut se financer efficacement sur le marché. Les emprunteurs peuvent contracter des prêts dans plusieurs monnaies. • <u>Monnaie de décaissement</u> : Les décaissements peuvent être effectués dans toute monnaie demandée par l'emprunteur, que la BIRD achète alors et rétrocède à celui-ci aux conditions du marché. Le montant dû au titre du prêt reste toutefois libellé dans la monnaie d'engagement. • <u>Monnaie de remboursement</u> : Les remboursements du principal des prêts et les paiements des intérêts et charges de toute nature doivent être effectués dans la monnaie d'engagement. L'emprunteur peut toutefois disposer d'options de conversion de devise, comme indiqué ci-dessous.
Conversion de devises	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Montants non décaissés</u> : L'emprunteur peut convertir tout ou une partie des soldes non décaissés du prêt libellé dans l'une des principales monnaies dans une autre des principales monnaies dont la BIRD peut assurer efficacement l'intermédiation (voir « Monnaie d'engagement » ci-dessus). • <u>Montants décaissés</u> : L'emprunteur peut convertir tout ou une partie des montants décaissés et non remboursés du prêt dans une autre monnaie, y compris sa monnaie nationale, sous réserve qu'il existe un marché de swap liquide dans cette monnaie. Les montants convertis en certaines devises locales peuvent être remboursés dans une devise principale, bien que l'obligation de l'emprunteur soit libellée dans la devise locale.
Conversion de taux d'intérêt	<p>Le taux de référence variable du prêt peut être converti en un taux fixe, et même rétabli par la suite en taux variable. L'emprunteur peut exercer ces options à tout moment pendant la durée de vie du prêt, pour tout ou partie du solde décaissé et non remboursé. En revanche, le spread variable du taux de prêt ne sera pas converti. Un cap ou collar peut aussi être appliqué au taux de référence variable pour un montant à hauteur du montant décaissé et non remboursé.</p>
Frais de conversion	<p>Des frais de transaction pour les conversions de devises et/ou de taux d'intérêt peuvent s'appliquer (http://treasury.worldbank.org).</p>
Dates de paiement	<p>Le service de la dette est réglé le 1er ou le 15 d'un mois donné, puis tous les six mois, comme en décide l'emprunteur lors de la négociation du prêt.</p>
Remboursement anticipé	<p>L'emprunteur peut à tout moment rembourser par anticipation tout ou partie du montant décaissé et non remboursé du prêt. Il n'y a pas de commission de remboursement anticipé, mais pour un prêt faisant l'objet d'une conversion, le dénouement de la couverture peut être payant.</p>

Les informations ci-dessus ne constituent pas nécessairement un traitement complet des termes et conditions de ces prêts. Les emprunteurs devraient se référer à leurs accords de prêt et aux Conditions Générales applicables à leurs prêts individuels.